

Termes de référence pour le recrutement des consultants individuels
« Enquêteurs pour le suivi-évaluation du Projet Filets Sociaux Résilients et Réactifs aux Chocs (PFSS- RRC) »

1. CONTEXTE

L'Union des Comores est frappée au cours de ces dernières années par trois chocs successifs de différentes natures allant par un choc climatique du cyclone Kenneth, par un choc sanitaire du Covid-19 et par un choc énergétique associé à un choc alimentaire provoqué par la guerre en Ukraine.

Cette succession des chocs impacte sévèrement le pouvoir d'achat des ménages comoriens. En particulier, la crise énergétique et alimentaire a engendré une inflation d'environ 11,5% à la fin de l'année 2022.

Le gouvernement de l'Union des Comores a mis en place des programmes nationaux tel que le présent Projet de Filets sociaux de sécurité Résilients et Réactifs aux chocs (PFSS-RRC) pour mieux répondre aux chocs en consolidant la résilience et en protégeant le capital humain par l'amélioration du niveau de vie des ménages pauvres et des personnes et groupes vulnérables, dont plus particulièrement les femmes.

Le projet proposé s'aligne à la politique du gouvernement Comorien en particulier le Plan Comores Emergente à l'horizon 2030 (PCE) mais aussi à la **Politique Nationale de Protection Sociale** qui fixe un programme ambitieux pour améliorer le niveau de vie des pauvres et des personnes vulnérables et la résilience des ménages pour répondre aux chocs économiques

Le projet s'aligne également de la cible 3 de l'ODD1 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET

a. Objectif du projet :

Le Projet vise à fournir des transferts monétaires d'urgence, en améliorant la résilience des ménages vulnérables, ainsi qu'en renforçant les systèmes de protection sociale.

b. Objectifs spécifiques :

- Apporter des appuis ponctuels pour protéger la population contre les chocs liés aux effets de la crise en Ukraine
- Être capable d'intervenir rapidement afin de protéger la population contre d'autres chocs éventuels
- Améliorer le capital humain et l'accès aux emplois mieux rémunérés notamment des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes
- Contribuer au renforcement de la résilience des ménages vulnérables

Le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs aux Comores

S'article autour de 4 composantes :

Composante 1 : Transferts sociaux en Réponse immédiate aux chocs- Transferts monétaires Sociaux (TMS) :

- Atténuer les effets économiques des chocs sur les ménages urbains et ruraux pauvres et vulnérables, grâce à un soutien temporaire des revenus ;
- Promouvoir le développement économique local, par des transferts d'argent liquide aux ménages urbains/ruraux pauvres ayant une forte propension à consommer les produits locaux ;

Composante 2 : Programmes Renforcement de la résilience

Sous Composante 2.1 : Activités de résilience, d'inclusion économique et productive (ARIEP) qui consistent à fournir aux bénéficiaires des subventions accompagnées d'un appui en formations techniques de base, pour leur permettre d'investir dans des activités génératrices de revenus et favoriser la création d'emplois.

Sous Composante 2.2 : Argent contre Travail Résilient (ACTR) visent à améliorer le capital humain et l'employabilité de la population vulnérable avec des activités en Argent Contre Travail Résilient et des formations techniques dans différents domaines y compris celles liées à la prévention contre le changement climatique.

Composante 3 : Gestion et administration du projet et renforcement de la capacité institutionnelle qui vise la Coordination des programmes et renforcement des capacités institutionnelles et la gestion, administration, digitalisation, suivi-évaluation et système d'information et de gestion (MIS)

Composante 4 : Contingency Emergency Reponse Component (CERC)

Les activités de soutien proposées seront adaptées aux besoins des différents segments (a) des appuis à travers des fonds de résilience renforcés par des mesures d'accompagnement axées sur le développement humain et par des formations techniques pour les pauvres ayant des capacités à travailler ; et (b) des appuis non conditionnels pour les ménages très pauvres et vulnérables n'ayant pas de capacité de travail (par exemple des personnes âgées, ou des personnes vivant avec un handicap, etc.).

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) souhaite faire appel à des « enquêteurs pour le suivi-évaluation » disposant d'une expérience en collecte de données auprès des ménages selon les modalités décrites dans les présents Termes de références.

Les consultants seront recrutés par l'UGP conformément au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants Juillet 2016.

2. Objectifs de la mission :

Sous l'encadrement de la Direction Nationale Suivi Evaluation, Digitalisation et Système d'Information et de la Direction Régionale, l'objectif à atteindre pour les enquêteurs est d'obtenir les réponses et les informations contenues dans les formulaires de référence dans les villages bénéficiaires.

3. Etendue de la mission, tâches, rapports et calendrier

3.1. Missions des consultants

Sous l'encadrement de la Direction Nationale Suivi Evaluation et la Direction Régionale, la mission des consultants consiste à :

- La collecte des données est réalisée avec tous les contrôles nécessaires pour en assurer la qualité maximale
- Les fiches d'enquête dûment remplies sont disponibles.

3.2. Description des tâches

Sous le contrôle des superviseurs, les tâches des enquêteurs sont de :

- Conduire l'interview auprès des cibles de l'enquête et s'engager à bien remplir les formulaires de référence dans les villages bénéficiaires et témoins
- Suivre les instructions des superviseurs en matière de collecte
- Procéder à des retours sur terrain le cas échéant au cas où des manquements, des incohérences et de non vraisemblances de réponses après les différents contrôles et supervisions sont observés
- Envoyer les questionnaires électroniques dûment remplis aux responsables du projet

3.2.1. Déroulement de la mission

La mission comporte les étapes suivantes :

- Formation des agents de collecte pour le remplissage de formulaires pour l'évaluation
- Collecte de données sur les formulaires pour l'évaluation des ménages bénéficiaires et témoins
- Envoi des formulaires dûment remplis à la Direction Régionale
- Retour sur terrain le cas échéant au cas où des manquements, des incohérences et de non vraisemblances de réponses après les différents contrôles et supervisions sont observés
- Corrections des erreurs observées dans les formulaires
- Envoi des formulaires dûment remplis et corrigés à la Direction Régionale
- Rédaction d'un rapport de collecte de données
- Ces tâches concernent les ménages d'intervention et témoins dans le cadre du programme

3.2.2. Livrables

Les enquêteurs doivent livrer à la Direction Régionale :

- Les formulaires de référence pour l'évaluation dûment remplis et sans manquements, incohérences et non vraisemblances de réponses
- Rapport de collecte de données

4. Durée des prestations et qualifications des consultants

4.1. Durée des prestations

Pour chaque enquêteur, la durée totale des prestations est fixée à 45 jours.

4.2. Les qualifications minimales requises

Les enquêteurs doivent avoir les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme de Baccalauréat
- Avoir des expériences au moins 2 enquêtes sur la pauvreté ou les conditions de vie des ménages
- Avoir des expériences sur les enquêtes dans le domaine de la protection sociale un atout
- Avoir une très bonne connaissance des conditions socio-économiques des ménages comoriens
- Parlant la langue comorienne et le français
- Maîtrisant la collecte de données sur tablette

Par ailleurs, Il est interdit au Consultant de révéler ou partager à quiconque, sans l'accord préalable du projet, des informations de toutes sortes recueillies ou évoquées durant sa mission.

- *Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et UGP-FSS et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement de l'UGP ;*
- *Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission ;*
- *Tout personnel et entité contractant avec le UGP-FSS est censé respecter scrupuleusement les manuels opérationnels ;*
- *Les consultants/les ONG/les associations/les consortiums ne se livreront pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec l'UGP-FSS ;*
- *Toutes fraudes, malversations, corruptions d'un membre d'un consultant/ONG entraîneront l'expulsion de ce membre dans les activités. Un deuxième cas entraînera une rupture de contrat avec le consultant/ONG ;*
- *Si un consultant/prestataires/ONG/ a un lien direct/indirect avec un personnel de l'UGP ou du bénéficiaire direct de l'activité il a l'obligation de signaler cela dès la remise de son offre*